

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST), MAINTIEN DU PARITARISME ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ (4.1)

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **29 mai 2026**
Date d'affichage de la convocation : **29 mai 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYENNINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, BOUILLLOT, PONTILLE, PELLETIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs MORENO, PUGNET, ROBBEZ, LEVITRE, CADOUX, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, GALOYER, FILLION (conseillers).

Pouvoir :

Mme CETTIER donne pouvoir à Mme ZELLER,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYENNINCK,
Mme VUILLIOT donne pouvoir à M. LEVITRE,
Mme GERVIER donne pouvoir à Mme GILLET,
M. SIGAUD donne pouvoir à Madame LUZZI,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GAYET-CHICHIGNOUD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L. 252-8, L. 254-2 et L. 254-4, ainsi que ses articles R. 251-31 à 34, R. 252-30 et R. 252-32 à 40,

VU l'arrêté ministériel du 22 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT que la consultation des organisations syndicales est intervenue six mois au moins avant la date du scrutin,

CONSIDÉRANT que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel de la Ville de Gex est de 186 agents,

VU la note de synthèse,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **INSTITUE** un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat,

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à trois et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **APPLIQUE** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel,
- **DÉCIDE** le recueil, par le CST, de l'avis des représentants de la collectivité,
- **INDIQUE** que la présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 juin 2026.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 12 juin 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 12 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

Besler
Levrault

ID : 001-210101739-20260608-2026_092_DEL-DE